

Le 19 octobre 2005

POURSUITE DE LA MODERNISATION DU REGISTRE FONCIER

La Direction de la rénovation cadastrale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune désire vous informer qu'il y a poursuite de la modernisation des activités du Registre foncier. Il s'agit de la conversion importante de documents qui sont demeurés dans les 73 bureaux de la publicité des droits (BPD). Les travaux de cette nouvelle étape s'échelonnent d'octobre 2005 à octobre 2006.

Essentiellement, ce projet consiste à procéder à un second retrait de documents des BPD et à la numérisation d'environ 50 millions de pages, lesquelles viendront s'ajouter aux 150 millions qui ont été numérisées lors de la *Réforme de la publicité foncière*.

Lors de cette nouvelle étape, tous les actes au long des années 1947 à 1973 et certains registres des actes retranscrits (registres A, B, etc.) seront retirés des 73 bureaux de la publicité des droits et numérisés afin de les rendre disponibles dans le Registre foncier du Québec en ligne.

Le retrait et la numérisation des documents se feront par région. Le découpage est représenté par les huit centres d'opérations du Registre foncier.

Retrait et numérisation de documents des bureaux de la publicité des droits du Registre foncier	
Région – Centre d'opérations	Début des travaux
Gaspésie (10 CF*)	14 octobre 2005
Québec (13 CF)	5 novembre 2005
Montréal (8 CF)	6 janvier 2006
Trois-Rivières (8 CF)	28 avril 2006
Saguenay-Lac-Saint-Jean (7 CF)	19 mai 2006
Amos (7 CF)	9 juin 2006
Sherbrooke (13 CF)	14 juillet 2006
Saint-Jérôme (7 CF)	8 septembre 2006

*CF : circonscriptions foncières

Quelques semaines avant le début des travaux, la clientèle de la région concernée recevra toute l'information nécessaire concernant les nouvelles modalités et le service offert à la clientèle pendant le déroulement de ces travaux.

....2

Afin de ne pas perturber le service à la clientèle durant ces travaux différents moyens ont été mis en place pour faciliter la consultation et la commande de copies des documents retirés des BPD qui ne seraient pas encore disponibles sur le Web, ou de ceux qui seront archivés au Centre d'archivage du Registre foncier (CARF).

Toutefois, lors de la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale, la procédure d'obtention de documents auprès du Registre foncier décrite dans un avis publié en juillet dernier, ne change pas. Le résultat du traitement de la demande de copies au Registre foncier informatisé sera toujours déposé sur un serveur FTP accessible par Internet. Le résultat de cette demande couvrira tous les actes au long des années 1947 à aujourd'hui ainsi que certains actes retranscrits (registres A, B...).

Afin de connaître le calendrier de retrait et de numérisation des documents ainsi que les procédures de consultation mises en place pour faciliter le cours normal des opérations durant cette conversion massive qui se poursuivra, BPD par BPD, et ce, jusqu'en octobre 2006, nous vous invitons à visiter le site Web du Registre foncier du Québec à l'adresse suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/foncier/registre/>

(Avis-05-08)